



# Notice d'emploi N° 9058 / 2023

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires  
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

## Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Insecticide
Formulation:	SC suspension concentrée
Teneur en substances actives:	2.4 % spinosad (24 g/l)
Nom UICPA:	mixture of 50-95% spinosyn A and 5-50% spinosyn D

## Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

## Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

## Produits commerciaux

### Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
<b>Culture des baies</b>			
aronie noire, mini-Kiwi (Kiwai)	drosophile du cerisier	Concentration: 0.4 % Dosage: 4 l/ha Délai d'attente: 3 Jours Application: stade 85-89 (BBCH).	1, 2, 3, 4
espèces de Ribes, myrtille	drosophile du cerisier	Concentration: 0.4 % Dosage: 4 l/ha Délai d'attente: 3 Jours Application: stade 85-89 (BBCH).	1, 2, 3, 4, 5
fraise	anthonome du fraisier ou du framboisier, thrips	Concentration: 0.4 % Dosage: 4 l/ha Délai d'attente: 3 Jours	3, 4, 6, 7, 8
fraise	drosophile du cerisier	Concentration: 0.4 % Dosage: 4 l/ha Délai d'attente: 3 Jours Application: stade 85-89 (BBCH).	2, 3, 4, 6, 7, 8
framboise	drosophile du cerisier	Concentration: 0.4 % Dosage: 4 l/ha Délai d'attente: 3 Jours Application: stade 85-89 (BBCH).	1, 2, 3, 4, 9
framboise	anthonome du fraisier ou du framboisier, ver des framboises	Concentration: 0.4 % Dosage: 4 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	1, 2, 3, 4, 9, 10
grand sureau	drosophile du cerisier	Concentration: 0.4 % Dosage: 4 l/ha Délai d'attente: 3 Jours Application: stade 85-89 (BBCH).	1, 2, 3, 11, 12

mûre	drosophile du cerisier	Concentration: 0.4 % Dosage: 4 l/ha Délai d'attente: 3 Jours Application: stade 85-89 (BBCH).	1, 2, 3, 4, 13
<b>Culture maraîchère</b>			
aubergine	doryphore	Concentration: 0.1 % Dosage: 1 l/ha Délai d'attente: 3 Jours	3, 4
aubergine, concombre, poivron, tomate	noctuelles (défoliatrices), noctuelles terricoles ou vers gris, thrips	Concentration: 0.6 - 0.8 % Dosage: 6 - 8 l/ha Délai d'attente: 3 Jours	3, 4, 14
aubergine, tomate	Tigne de la tomate	Concentration: 0.6 % Dosage: 6 ml/10m <sup>2</sup> Délai d'attente: 3 Jours	3, 8, 14, 15
choux	altises, cécidomyie du chou, mouche mineuse des feuilles de colza, noctuelles (défoliatrices), Pieridae, teigne des crucifères (Plutella xylostella)	Concentration: 0.6 - 0.8 % Dosage: 6 - 8 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	3, 16
choux	mouche du chou	Concentration: 4 - 7.2 % Dosage: 240 - 400 ml/1000 plantes Application: pour les traitements par arrosage de jeunes plants	3, 16, 17
ciboulette	mouches mineuses, thrips	Dosage: 4 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	3, 4, 18
fines herbes	noctuelles (défoliatrices), noctuelles terricoles ou vers gris	Concentration: 0.4 % Dosage: 4 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	3, 4, 19
maïs sucré	pyrale du maïs	Dosage: 4 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	3, 16, 17, 20
mâche, rampon	mouches mineuses	Concentration: 0.6 % Dosage: 6 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	1, 3, 4
oignon, poireau	mouches mineuses, thrips	Dosage: 8 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	3, 16, 18
poivron, tomate	mouches mineuses	Concentration: 0.8 % Dosage: 8 l/ha Délai d'attente: 3 Jours	3, 4, 14
roquette	noctuelles (défoliatrices), noctuelles terricoles ou vers gris	Concentration: 0.4 % Dosage: 4 ml/10m <sup>2</sup> Délai d'attente: 1 Semaine(s)	3, 8, 15
épinard	noctuelles (défoliatrices), noctuelles terricoles ou vers gris	Dosage: 4 - 8 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	3, 16, 17
<b>Grande culture</b>			
pommes de terre	doryphore	Dosage: 1 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	3, 8, 16
<b>Culture ornementale</b>			
arbres et arbustes (hors forêt), cultures florales et plantes vertes	otiorhynques	Concentration: 0.8 - 1.2 % Dosage: 8 - 12 l/ha	3, 4, 14
arbres et arbustes (hors forêt), cultures florales et plantes vertes, rosier	chenilles défoliatrices, thrips	Concentration: 0.6 - 0.8 % Dosage: 6 - 8 l/ha	3, 4, 14
arbres et arbustes (hors forêt), cultures florales et plantes vertes, rosier	mouches mineuses	Concentration: 0.8 - 1.6 % Dosage: 8 - 16 l/ha	3, 4, 14

#### Charges générales / agronomiques:

- 2 traitements par parcelle et par année au maximum.
- Ne pas utiliser sur fruits qui suite à des lésions secrètent du jus.
- SPe 8: Dangereux pour les abeilles - Ne doit pas entrer en contact avec des plantes en fleur ou exsudant du miellat. Les plantes d'enherbement et les adventices en fleurs doivent être éliminées avant le traitement (faucher ou broyer). Ne doit pas être utilisé en présence de plantes en fleurs dans les parcelles voisines. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.
- Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles)"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits", 4 plants par m<sup>2</sup>; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- Fraises remontantes: intervalle de 21 jours entre les traitements.
- 2 traitements au maximum par culture et par année.

- 9 Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 10 Concernant les framboises d'automne, il n'est pas nécessaire de lutter contre ce ravageur/ces ravageurs.
- 11 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.
- 12 SPe 8: Dangereux pour les abeilles - Ne doit pas entrer en contact avec des plantes en fleur ou exsudant du miellat. Les plantes d'enherbement et les adventices en fleurs doivent être éliminées avant le traitement (faucher ou broyer).
- 13 Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 14 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.
- 15 SPe 8: Dangereux pour les abeilles - Ne doit pas entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.
- 16 SPe 8 - Dangereux pour les abeilles - Ne doit pas entrer en contact avec des plantes en fleur ou exsudant du miellat. Les plantes d'enherbement et les adventices en fleurs doivent être éliminées avant le traitement (faucher ou broyer). Ne doit pas être utilisé en présence de plantes en fleurs dans les parcelles voisines.
- 17 1 traitement au maximum par culture et par année.
- 18 Sur la même parcelle, 4 traitements par année au maximum dans cette culture.
- 19 3 traitements au maximum par culture et par année.
- 20 Appliquer au point culminant du vol des lépidoptères.

**Protection des utilisateurs:**

- 3 Lors de l'application du produit, porter des gants de protection + au minimum une chemise à manches longues + des pantalons.

**Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:**

**Phrases PPS**

- Autorisé pour l'utilisation non professionnelle.
- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.